

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 4 juin 2018 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Est également présente : madame Johanne Hébert, directrice générale.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

18-06-04-4680 **Il est proposé par Dominic Tremblay
Appuyé par Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 4 juin 2018 à 19 h 00.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Nomination de Johanne Hébert à titre de greffière de séance;
- C) Adoption de l'ordre du jour;
- D) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 31 mai 2018;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en mai 2018;
 - 3. Rapport sur la situation financière Investissement au 31 mai 2018;
 - 4. Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 911-2018;
 - 5. Dépôt du procès-verbal de correction pour la résolution 18-04-03-4605;
- E) Période d'information du maire;
 -
- F) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1** Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018;
- 10.2** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 mai 2018;

10.3 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mai 2018;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1 Autorisation - Signature du contrat de vente d'un immeuble industriel à Concepts & Designs Nuwko Inc ;
- 20.2 Autorisation – Signature de l'acte de servitude réelle et perpétuelle sur le fonds servant 3 229 840 en faveur de la Ville de Huntingdon et versement d'une compensation financière;
- 20.3 Mandat à François Laferrière, arpenteur, pour la préparation d'une description technique pour la création d'une servitude d'aqueduc et d'égout sur le lot 3 229 840 ;
- 20.4 Autorisation – Mandat à Me Nathalie Daoust pour la préparation d'un acte de servitude d'utilité publique sur le lot 3 229 840 ;
- 20.5 Autorisation – Achat des fournitures et autres matériaux requis à la réalisation des travaux de branchement d'aqueduc et d'égout du lot 3 447 068 ;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1 Approbation – Affectation au surplus accumulé affecté au Règlement d'emprunt 699-2005;
- 30.2 Approbation – Affectation au surplus accumulé affecté;
- 30.3 Approbation – États financiers 2017 de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) ;
- 30.4 Autorisation – Demande de contribution financière – Les Amis de la de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1 Autorisation – Demande de dérogation mineure – 70, rue Prince, lot 3 229 550 ;
- 40.2 Présentation du projet de règlement 912-2018 modifiant le règlement de zonage 512 et le Plan de zonage;

Avis de motion - Règlement 912-2018 modifiant le règlement de zonage 512 et le Plan de zonage;
- 40.3 Adoption – Premier projet du Règlement 912-2018 modifiant le règlement de zonage 512 et le Plan de zonage;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1 Autorisation - Embauche du personnel temporaire pour le camp de jour 2018;
- 50.2 Autorisation - Embauche du personnel temporaire pour la piscine 2018;

- 50.3 Autorisation – Embauche de personnel temporaire pour le département des travaux publics pour la période estivale 2018;

60. –VARIA

60.1

70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

70.1 Monsieur Denis St-Cyr:

70.2 Madame Andrea Geary:

70.3 Monsieur Dominic Tremblay:

70.4 Monsieur Florent Ricard:

70.5 Monsieur Maurice Brossoit:

70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance

Nomination de Johanne Hébert à titre de greffière de séance

Afin de combler les besoins du greffe pour la présente séance;

18-06-04-4681

**Il est proposé par Florent Ricard
Appuyé par Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil nomme madame Johanne Hébert, directrice générale de la Ville, à titre de greffière pour les besoins de la présente séance.

Adopté

Adoption de l'ordre du jour

18-06-04-4682

**Il est proposé par Rémi Robidoux
Appuyé par Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 4 juin 2018 avec les modifications suivantes :

Point reporté à une séance ultérieure:

30.2 Approbation – Affectation au surplus accumulé affecté;

Points ajoutés :

50.4 Fin d'emploi de l'employé 61-0007;

50.5 Embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 31 mai 2018

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 31 mai 2018.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 mai 2018

Comptes à payer –Mai 2018

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 31 mai 2018.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière Investissement au 31 mai 2018

Dépenses d'investissement – Mai 2018

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de mai 2018.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 911-2018

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), la directrice générale dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue le jeudi 17 mai 2018, demandant que le Règlement No. 911-2018 modifiant le règlement de zonage No 512 afin d'autoriser l'usage

h4 (multi-résidentiel) dans la zone HB-8 fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Ce certificat stipule que le nombre de personnes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 68 et que 37 personnes se sont enregistrées. En conséquence, le règlement 911-2018 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Procès-verbal de correction à la résolution 18-04-03-4605

En vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes, L.R.Q., chapitre C-19*, la greffière est autorisée à modifier une résolution pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Une modification est apportée à la résolution no. 18-04-03-4605, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 avril 2018.

La modification consiste à remplacer la date de la vente pour non-paiement des taxes du *31 janvier 2011*. La modification ne change ni la teneur ni la décision prise par le conseil municipal.

En conséquence, le premier paragraphe de la résolution se lit comme suit :

Considérant que lors de la vente pour non-paiement des taxes du 12 juillet 2012, la Ville a acquis l'immeuble désigné sous le numéro de lot 3 229 508 pour une somme de 598,88 \$;

Période d'information du maire

- Le Comité des Amis de la langue française organise des activités dans le cadre de la Fête nationale qui se tiendra dans le parc Prince-Arthur. Celles-ci auront lieu le 24 juin prochain.
- Une équipe se promène au Québec pour éradiquer l'herbe à poux.
- La Foire d'Ormstown aura lieu cette fin de semaine, soit du 7 au 10 juin 2018.

Période de questions du public

Les principales questions se résument ainsi :

M. Yvan Lefebvre : Il demande si la greffière, madame Denyse Jeanneau, est encore à l'emploi de la Ville. Le maire l'informe qu'elle est en vacances.

Mme Jocelyne Léger : Elle propose au conseil la création d'un comité citoyen visant une meilleure intégration des entreprises industrielles sur le territoire afin que celles-ci soient en harmonie avec le voisinage.

Dépôt d'une correspondance de Mme Léger.

M. Ronald Ricard : Il demande des informations sur l'avancement du dossier de la vidange des boues des étangs.

Le maire l'informe que la Ville procèdera à l'appel d'offres pour la vidange des boues dès qu'elle aura en main la caractérisation des boues dont l'échantillonnage se fera mercredi prochain. Normalement, il faut compter au moins une semaine avant de recevoir le rapport.

M. Gordon Duke : Il mentionne qu'aucun travail d'asphaltage n'a encore été réalisé.

Le maire l'informe que la Ville va procéder à l'embauche de deux manœuvres temporaires additionnels afin de procéder aux différents travaux prévus au cours de la période estivale.

Il s'informe de la raison pour laquelle la Ville ne collecte pas les vidanges à toutes les semaines et le recyclage toutes les 2 semaines pendant l'été.

Le maire lui explique qu'en plus de la question environnementale, il y a des enjeux financiers en rapport à cette décision.

Le ministère des Transports du Québec n'a pas ramassé et installé les barrières du pont Walker.

Il mentionne avoir constaté que des travaux avaient été réalisés par un employé des travaux publics sur la propriété de Clément Allen sur la rue Lake. Il demande si la Ville a facturé ces travaux à Michel Mongeon.

La directrice générale l'informe que si des travaux sont réalisés au bénéfice d'un citoyen, la Ville facture le coût de ses travaux en vertu des dispositions prévues au règlement 699-2001.

Jo-Ann Ouimet : Elle demande la définition des zones contiguës, car elle ne comprend pas pourquoi certaines rues qui étaient situées plus près de la zone HB-8 n'étaient pas considérées comme faisant partie d'une zone contiguë alors que d'autres qui en étaient très éloignées l'étaient.

La directrice générale lui fournit l'information demandée.

Elle demande si la Ville fait une différence entre les personnes handicapées et les non-handicapées. Elle mentionne que son conjoint était présent lors du registre pour la tenue d'un scrutin référendaire et qu'il a constaté qu'une personne n'a pas pu signer à la place de son parent alors qu'il avait une procuration de ce parent handicapé qui ne pouvait pas se déplacer pour venir signer le registre. Elle mentionne que la Loi sur les élections et les référendums dit que nous n'avons pas le droit de refuser.

La directrice générale l'informe que la Loi sur les élections et les référendums stipule plutôt que la personne qui déclare être incapable d'apposer sa signature dans le registre peut se faire assister par le responsable du registre ou par un parent ou une autre personne. Mais elle ne peut apposer sa signature au nom d'un tiers même avec une procuration.

Madame Ouimet fait une lecture de l'article 533.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Elle maintient qu'une personne peut signer le registre au nom de sa mère et que le personnel ne pouvait pas refuser qu'il signe, car sa mère avait signé

un papier du fait qu'elle est handicapée. Le député lui a dit qu'il aurait dû pouvoir signer au nom de sa mère en vertu de la Loi sur les élections.

Elle demande pour quelles les raisons la Ville a procédé aussi rapidement à l'ouverture du registre.

La directrice générale mentionne que les délais prescrits ont été respectés.

Elle mentionne que des personnes ont été influencées lorsqu'elles se sont présentées pour la signature du registre.

Le maire l'informe que les citoyens qui se sont présentés à l'hôtel de ville et ont demandé des explications en rapport au projet de règlement ont effectivement été informés des modifications et des enjeux résultants de ces modifications. Il semblerait qu'il y avait beaucoup de mauvaises informations qui circulaient.

Madame Ouimet mentionne que le député Stéphane Billette lui a dit que vous n'aviez pas le droit d'agir ainsi.

Elle demande s'il y a eu des développements dans le dossier du bruit.

M. Wayne Johnson : Il demande s'il y a eu des développements dans le dossier des nuisances sur la propriété du 56, rue York.

M. Richard Faille : Il demande si le skate-park sera installé à l'arrière de l'Hôtel de Ville.

M. Jean-Charles Poirier : Il demande si le Conseil connaît les coûts du recyclage et ceux des ordures?

Il demande si le permis pour son terrain est prêt, car il attend depuis quelques mois.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du 7 mai 2018

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 mai 2018 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

18-06-04-4683

**Il est proposé par Denis St-Cyr
Appuyé par Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 mai 2018 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du 10 mai 2018

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 10 mai 2018 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

18-06-04-4684

Il est proposé par Andrea Geary

Appuyé par Rémi Robidoux

Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 10 mai 2018 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du 17 mai 2018

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 17 mai 2018 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

18-06-04-4685

Il est proposé par Dominic Tremblay

Appuyé par Florent Ricard

Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 17 mai 2018 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Autorisation de signature du contrat de vente d'un immeuble industriel à Concepts & Designs Nuwko Inc.

Considérant qu'en 2005, la Ville de Huntingdon a acquis l'immeuble industriel appartenant à Cleyn & Tinker Inc. pour des fins de relance industrielle et communautaire ;

Considérant les pouvoirs spécifiques accordés en vertu des articles 4 et 5 de la *Loi concernant la Ville de Huntingdon (2008, c. 33)*, entrée en vigueur le 20 juin 2008;

Considérant que Concepts & Designs Nuwko Inc désire acquérir une partie de l'ancienne usine de textile située sur la route 202, aux prix et conditions énoncés dans l'offre d'achat négociées entre les parties;

Considérant que la transaction vise un immeuble connu et désigné comme étant composé des lots suivants :

5 267 255 d'une superficie de 5 148.7 m²;

5 267 254 d'une superficie de 782.5 m²;

5 268 332 d'une superficie de 199.2 m²;

6 195 044 d'une superficie de 2 279.5 m²;

Avec la bâtisse commerciale y érigée portant l'adresse numéro 142 Route 202, suite 102, Huntingdon, province de Québec, J0S 1H0 et dont le mur nord-est et une partie du mur sud-est sont mitoyens.

18-06-04-4686

Il est proposé par Dominic Tremblay

Appuyé par Denis St-Cyr

Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, tous les documents relatifs à la vente de l'immeuble industriel du 142, route 202, suite 102 selon les termes et conditions négociés entre les parties.

Adopté

Signature de l'acte de servitude réelle et perpétuelle sur le fonds servant 3 229 840 en faveur de la Ville de Huntingdon et versement d'une compensation financière

Considérant que les travaux de branchement d'aqueduc et d'égout sanitaire à réaliser pour desservir le lot 3 447 068 nécessitent la création d'une servitude d'utilité publique sur le lot 3 229 840 appartenant à madame Muriel Waldie;

Considérant les discussions intervenues entre les parties visant à établir un montant de compensation et autres considérations pour les inconvénients et la moins-value de la propriété qui subit la servitude perpétuelle;

18-06-04-4687

Il est proposé par Andrea Geary

Appuyé par Denis St-Cyr

Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de servitude en faveur de la Ville de Huntingdon sur le fonds servant 3 229 840 selon les termes et conditions négociés entre les parties.

Qu'une somme de 15 000 \$ soit versée à madame Muriel Waldie à titre de compensation financière pour les inconvénients et la moins-value de la propriété qui subit la servitude perpétuelle;

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt 901-2018.

Adopté

Mandat à François Laferrière, arpenteur, pour la préparation d'une description technique pour la création d'une servitude d'aqueduc et d'égout sur le lot 3 229 840

Considérant que les travaux de branchement d'aqueduc et d'égout sanitaire à réaliser pour desservir le lot 3 447 068 nécessitent la création d'une servitude d'utilité publique sur le lot 3 229 840;

Considérant que des travaux d'arpentage visant à préparer une description technique doivent être réalisés;

18-06-04-4688

**Il est proposé par Dominic Tremblay
Appuyé par Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil mandate François Laferrière, arpenteur, pour la réalisation des travaux d'arpentage requis pour la préparation d'une description technique sur le lot 3 229 840, et ce, au coût de 500.00 \$ plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt 901-2018.

Adopté

Mandat à Me Nathalie Daoust pour la préparation d'un acte de servitude d'utilité publique sur le lot 3 229 840

Considérant que les travaux de branchement d'aqueduc et d'égout sanitaire à réaliser pour desservir le lot 3 447 068 nécessitent la création d'une servitude d'utilité publique sur le lot 3 229 840;

Considérant qu'un acte de servitude doit être préparé à cet effet;

18-06-04-4689

**Il est proposé par Dominic Tremblay
Appuyé par Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil mandate Me Nathalie Daoust, notaire pour la préparation d'un acte de servitude réelle et perpétuelle sur le fonds servant 3 229 840 en faveur de la Ville de Huntingdon ;

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt 901-2018.

Adopté

Autorisation d'achat des fournitures et des matériaux requis à la réalisation des travaux de branchement d'aqueduc et d'égout du lot 3 447 068 ;

Considérant que les travaux de branchement d'aqueduc et d'égout sanitaire à réaliser pour desservir le lot 3 447 068 nécessitent l'achat de fournitures et matériaux, soit de façon non limitative, la liste suivante;

- Pièces et accessoires d'aqueduc et d'égout sanitaire;
- Pierre pour remblai;
- Enrobé bitumineux (section rue Lake).

18-06-04-4690

**Il est proposé par Florent Ricard
Appuyé par Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil autorise la trésorière à procéder à l'achat des fournitures et matériaux requis à la réalisation des travaux de branchement d'aqueduc et d'égout du lot 3 447 068, et ce, tel que prévu au règlement d'emprunt 901-2018 ;

Que ces dépenses soient financées à même le règlement d'emprunt 901-2018.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Affectation au surplus accumulé affecté – Règlement d'emprunt 699-2005

Considérant la vente d'une partie de l'immeuble industriel situé au 142, route 202 à la compagnie Concepts & Designs Nuwko Inc.;

Considérant que tout denier provenant de la vente d'un immeuble doit être employé au paiement des engagements contractés par la Ville pour l'acquisition de ces immeubles. Les deniers excédentaires sont portés au fonds général de la Ville;

Considérant que dans le cas d'une vente portant que sur une partie d'immeuble, l'article 9 de la Loi concernant la Ville de Huntingdon, stipule que le produit de cette vente est employé aux fins prévues par la loi en proportion de la superficie de la partie vendue relativement à l'ensemble de la superficie de ces immeubles;

18-06-04-4691

**Il est proposé par Rémi Robidoux
Appuyé par Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil autorise l'affectation d'une somme de 167 868 \$ au surplus accumulé affecté au paiement des engagements relatifs au Règlement d'emprunt 699-2005.

Adopté

Approbation des états financiers 2017 de l'Office Municipal d'Habitation de Huntingdon

Considérant que l'Office municipal d'habitation de Huntingdon a déposé ses états financiers vérifiés par la firme de vérificateurs externes Jean-Luc Crête, CGA pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 ;

Considérant que les états financiers présentent un déficit d'opération de 116 116 \$;

Considérant que le déficit considéré aux fins du calcul des contributions à être versées est de 110 364 \$, représentant une contribution de 11 036.40 \$ pour la Ville de Huntingdon;

Considérant que le solde des contributions pour la Ville de Huntingdon apparaissant au bilan de l'Office municipal d'habitation au 31 décembre 2017 représente un montant versé en trop de 7 973 \$;

Considérant que le solde des contributions du programme de supplément au loyer (Accès-Logis) pour la Ville de Huntingdon apparaissant aux états financiers de l'Office municipal d'habitations au 31 décembre 2017 représente un trop versé de 1 019 \$;

18-06-04-4692

Il est proposé par Denis St-Cyr

Appuyé par Florent Ricard

Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon approuve les états financiers 2017 de l'Office municipal d'habitation de Huntingdon, tels que présentés.

Que la somme de 1 019 \$ du Programme Accès-Logis (Habitations des Tisserandes) versée en trop pour 2017 soit appliquée en diminution des contributions 2018.

Que la somme de 7 973 \$ de l'Office Municipal d'Habitation versée en trop pour 2017 soit conservée par l'Office en prévision des quotes-parts additionnelles anticipées pour les réparations des immeubles de Huntingdon.

Adopté

Contribution financière à l'organisme Les Amis de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François

Considérant que le Conseil municipal désire soutenir financièrement l'organisme Les Amis de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François qui a comme mission de faire connaître, de promouvoir et de protéger les milieux humides de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François par des activités telles que des randonnées pédestres, des excursions sur l'eau, des parcours pour amateurs d'ornithologie, des rallyes GPS « Sur la piste de Ououaron » et du géocaching.

18-06-04-4693

Il est proposé par Dominic Tremblay

Appuyé par Andrea Geary

Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise le versement d'une contribution de 100 \$ à l'organisme Les Amis de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02-701-90-970.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Demande de dérogation mineure – 70, rue Prince, lot 3 229 550

Considérant qu'une demande de dérogation mineure visant à régulariser une marge latérale a été déposée pour étude au Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) pour la propriété du 70, rue Prince, connu sous le numéro de lot 3 229 550;

Considérant que le demandeur est aussi propriétaire du terrain vacant connu sous le numéro de lot 3 447 332 qui est contigu à sa propriété;

Considérant que le propriétaire désire vendre ce lot vacant alors que la marge latérale ouest de la maison sise sur le lot 3 229 550 est dérogatoire;

Considérant que ladite dérogation mineure aura pour effet de régulariser l'implantation dérogatoire du bâtiment en ce qui a trait à la marge latérale ouest de 0,44 m au lieu de 1,98 mètre minimum tel que prescrit au règlement de zonage numéro 512;

Considérant que le CCU recommande au Conseil municipal d'approuver la demande de dérogation mineure;

Considérant les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

Considérant que conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil ;

18-06-04-4694

**Il est proposé par Rémi Robidoux
Appuyé par Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon accorde la dérogation mineure visant à régulariser la la marge latérale ouest de 0,44 m au lieu de 1,98 mètres minimum de la propriété du 70, rue Prince, connu sous le numéro de lot 3 229 550.

Adopté

Présentation du projet de Règlement 912-2018 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller Rémi Robidoux fait la présentation du projet de règlement 912-2018 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage.

Les modifications au règlement de zonage numéro 512 et au plan de zonage ont pour objet :

- a) D'agrandir la zone HD-1 entre la rue Poirier et Dalhousie afin d'y inclure une partie de la zone HA-3 (lots 3 229 907, 3 229 912 et une partie du lot 3 229 910);
- b) De créer la zone HB-10 à même la zone HA-4 et une partie de la zone HC-1 afin de permettre l'usage habitation de type jumelé (lots entre la rue Poirier et la voie ferrée);

- c) De créer la zone CO-2 sur le Chemin Ridge et sur une section de la rue F.-Cleyn, et ce, à même une partie de la zone IN-1 (*Parties des lots 3 447 297 et 298*), une partie de HD-1 (*Partie du lot 3 229 910*), une partie de HA-3 (*Partie du lot 3 229 910*), une partie de HA-1(*Partie du lot 4 361 708*);
- d) De créer la zone CO-3 sur une section de la rue F.-Cleyn à même une partie de la zone IN-2 (lots 3 230 089, 3 447 294, 3 447 295);
- e) D'agrandir la zone PB-1 sur une section de la rue F.-Cleyn à une partie de la zone IN-2 afin de permettre l'implantation du garage municipal (lots 5 086 410 et 5 086 411);
- f) D'exclure l'usage C₆ (Commerce de l'automobile) des zones IN-1, IN-2, IN-3, IN-4, IN-5, IN-6, IN-7 et IN-8;
- g) D'ajouter l'usage C₁₃ (Établissements exploitant l'érotisme) au tableau Classification des usages du Chapitre 4.

Avis de motion de l'adoption du Règlement 912-2018 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avis de motion est donné par le conseiller Rémi Robidoux selon lequel le règlement 912-2018 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

À cet égard, le projet de règlement est déposé entre les mains des membres du conseil et présenté pour adoption.

Adoption du 1^{er} projet du Règlement 912-2018 modifiant le règlement de zonage 512 et le Plan de zonage

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Rémi Robidoux lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juin 2018;

Considérant que le projet de règlement a été présenté par le conseiller Rémi Robidoux lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juin 2018;

Considérant qu'une copie du premier projet de Règlement numéro 912-2018 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

18-06-04-4695

Il est proposé par Andrea Geary

Appuyé par Florent Ricard

Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon adopte le 1^{er} Projet de Règlement 912-2018 modifiant le règlement de zonage 512 et le Plan de zonage.

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Embauche du personnel temporaire pour le camp de jour 2018

Considérant que le Camp de jour de la Ville de Huntingdon débutera le 25 juin 2018, et ce, jusqu'au 17 août 2018;

Considérant que la Ville doit procéder à l'embauche d'animateurs pour son camp de jour de la saison estivale 2018 ;

Considérant que le choix des étudiants a été sélectionné par le coordonnateur Samuel Julien;

18-06-04-4696

Il est proposé par Rémi Robidoux

Appuyé par Denis St-Cyr

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise l'embauche des étudiants suivants pour le camp de jour de la période estivale 2018, selon les conditions de l'entente.

Nom	Poste
Samuel Morin	Coordonnateur
Alice Choinière	Animatrice
Marjorie Hurteau	Animatrice
Ève D'Amour	Animatrice
Shanelle Caza	Animatrice
Joshua French	Animateur

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02 701 51 141.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec l'emploi.

Adopté

Le conseiller Rémi Robidoux déclare être en conflit d'intérêts à l'égard de la prochaine résolution et, conséquemment, se retire de la salle des délibérations à 20h44

Embauche du personnel temporaire pour la piscine municipale pour la saison 2018

Considérant l'ouverture de la piscine municipale le 24 juin 2018;

Considérant que la Ville doit procéder à l'embauche de moniteurs pour les cours de natation de la saison estivale 2018 ;

Considérant que la Ville doit procéder à l'embauche de sauveteurs pour la surveillance des baigneurs pendant la saison estivale 2018;

Considérant que le choix des étudiants a été sélectionné par le coordonnateur Samuel Julien;

18-06-04-4697

Il est proposé par Andrea Geary

Appuyé par Maurice Brossoit

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise l'embauche des étudiants suivants pour la piscine municipale pour la période estivale 2018 :

Nom	Poste
Mathilde Montpetit	Sauveteuse et monitrice de natation
Audrey-Ann Marleau	Sauveteuse et monitrice de natation
Trevor Robidoux	Moniteur de natation
Flavie Montpetit	Monitrice de natation
Kurt Mueller	Moniteur de natation
Allyson Lefebvre	Monitrice pour AquaFun

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02 701 40 141.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec l'emploi.

Adopté

Le conseiller Rémi Robidoux revient dans la salle à 20h47.

Embauche d'employés pour le département des travaux publics pour la période estivale 2018

Considérant que durant la période estivale, la Ville doit procéder à l'entretien des parcs et espaces verts du territoire;

Considérant que la Ville doit, également, procéder aux travaux de réparation des Nids de poules;

Considérant les travaux d'infrastructures importants à être réalisés au cours de la saison estivale 2018.

18-06-04-4698

**Il est proposé par Rémi Robidoux
Appuyé par Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil municipal autorise l'embauche de deux (2) manœuvres pour le département des travaux publics dont l'un sera affecté à l'entretien des parcs et espaces verts et le deuxième à l'équipe d'asphaltage pour une période de 8 semaines débutant le 4 juin 2018, et ce, selon les conditions prévues à la convention collective.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires.

Que la dépense soit financée à même les surplus budgétaires des revenus de droits de mutation.

Adopté

Fin d'emploi de l'employé 61-0007

Considérant que la convention collective des travailleurs de la Ville de Huntingdon prévoit une période d'essai ;

Considérant qu'en tant qu'employeur, la municipalité est en droit de mettre fin à l'emploi d'un salarié qui, durant sa période de probation, ne répond pas aux attentes relatives à la fonction occupée.

18-06-04-4699

**Il est proposé par Dominic Tremblay
Appuyé par Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:**

Que l'employé 61-0007 soit destitué de ses fonctions et que son emploi prenne fin à compter de l'adoption de la présente résolution.

Que toutes les sommes pouvant être dues à l'employé à la date de sa fin d'emploi lui soient remises.

Adopté

Embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement

Considérant que le Conseil désire combler le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

18-06-04-4700

**Il est proposé par Dominic Tremblay
Appuyé par Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil municipal autorise l'embauche de madame Christine Rheault au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement à compter du mois de juin 2018, et ce, selon les termes et conditions établis à la convention collective des travailleurs de la Ville de Huntingdon.

Adopté

60. VARIA

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr : Le dépôt des états financiers 2017 de l'OMH a été fait. Des réparations majeures sont prévues sur les immeubles de l'Office municipal d'habitation.

Mme Andrea Geary : Le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré à deux reprises. Il y a de beaux projets résidentiels à venir.

M. Dominic Tremblay : La Corporation de développement économique de la Ville de Huntingdon a déposé ses états financiers 2017 lors de l'assemblée générale annuelle. La Corporation est en fin de cycle et son mandat est à revoir à la suite de la vente des immeubles industriels.

M. Florent Ricard : Le comité du Marché Fermier s'est rencontré. Ils sont très heureux de l'emplacement du marché.

M. Maurice Brossoit : Demain et mercredi, il y a des rencontres de prévues du conseil d'administration des Habitations des Tisserandes.

Monsieur & madame Jean-Claude Vachon, citoyens de Huntingdon, fêtent leur 56^e anniversaire de mariage. Le conseil municipal offre ses plus sincères félicitations.

M. Rémi Robidoux : Il a visité le poste de commandement de la Sûreté du Québec à St-Hubert. Il a été transporté par l'agente Karine Lachance de la SQ.

La Régie intermunicipale de la Patinoire Régionale de Huntingdon ira en appel d'offres pour l'octroi de contrat d'une firme d'ingénieur pour les travaux du système de réfrigération.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

18-06-04-4701

**Il est proposé par Denis St-Cyr
Appuyé par Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 21h07.

Adopté

André Brunette, Maire

Johanne Hébert, Greffière de séance